



livraison non conforme au produit acheté

Par **ADSophia**, le **10/02/2013** à **19:01**

J'ai acheté un canapé en cuir modèle d'exposition à Roche bobois, la couleur du canapé était blanc crème (c'était un des arguments pour me vendre ce modèle). J'ai signé la commande avec un acompte de 700 euros. Le canapé qui m'a été livré est de couleur grise, j'appelle tout suite le responsable du magasin pour lui dire qu'il y a erreur sur la marchandise et à ma grande surprise il me réponds que je l'ai commandé le soir, les couleurs changent avec la lumière, j'insiste en lui expliquant que je l'ai même pris en photos avec mon iphone et ça ne peut pas être gris je ne peux pas me tromper à ce point pour la couleur. Sa réponse définitive était si je refuse le canapé je perd mon acompte. J'ai gardé le canapé et j'ai payé par chèque le solde de tout compte. Aujourd'hui je suis sur que ce n'est pas le canapé que j'ai vu dans le magasin et que j'ai acheté, j'en ai même parlé avec ma famille pour la couleur blanc crème qui va avec un canapé que j'ai en marron. J'ai regardé la commande il n'y a aucune couleur mentionnée. La seule preuve que j'ai c'est la photo prise. Que puis-je faire pour dénoncer cet vis et avoir le canapé que j'ai commandé pas un autre?

Par **janus2fr**, le **10/02/2013** à **19:09**

Bonjour,
Si aucune couleur ou aucune référence n'est précisée au bon de commande, vous ne pouvez pas faire jouer la non conformité à la commande !

Par **ADSophia**, le **10/02/2013** à **19:12**

oui mais peut-être ils ont une obligation de spécifier la marchandise, c'est vrai que moi je n'ai pas fait attention, je ne pouvais jamais imaginé qu'on peut arnaquer même sur la couleur